

N° Convocation : EF\_MB2\_0214

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

**Etablissement : Institut Supérieur d'Ingénierie et Technologies de Santé  
Filière : Maintenance Biomédicale  
Semestre : S4**

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **4** de La Faculté Abulcasis **Institut Supérieur d'Ingénierie et Technologies de Santé** qui auront lieu du **10 au 25 juin 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : Salle 11
- Emplacement : 14

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves munis(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : KENNOUF Rihab
- N° d'inscription : INS-ISITS00021038/2024
- CIN/Passeport : AD355441

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Equipements Hospitaliers I	10/06/2025	12H00
2	AUTOMATISMES & INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	12/06/2025	12H00
3	Mécanique II	14/06/2025	12H00
4	Langues IV	17/06/2025	12H00
5	Developpement Personnel	19/06/2025	12H00
6	Imagerie Médicale & Radiothérapie	21/06/2025	12H00
7	Optique	24/06/2025	12H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'exams est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'exams.

Service Evaluations et Examens